



## AIDEZ MOI s'il vous plait URGENT

Par **VICTORIA1**, le **30/10/2010** à **01:38**

Bonjour à tous,

voila j'ai acheté mon camping-car à un particulier le jeudi et le vendredi soir je part en WE. Je fait tout juste 300km et le camping car plafonne à 100km/h.

Une fois chez moi il ne démarre plus c'est le système antivol qu'il faut réinitialisé le camping car est amené sur plateau dépanneuse chez la concession FORD de Toulouse ce qui me coute plus de 200 € pour le réinitialisé. Et en plus la pompe d'injection est HS après diagnostique de ford avec un devis de 2900€. J'ai appelé le propriétaire pour que l'on s'arrange et il ne veut pas. il dit que quand nous l'avons acheté il marchait bien. Je suis très contrarié que le vendeur soit simplement confus..AIDEZ MOI s'il vous plait... que dit la loi?..Ai-je le droit de réclamer quelque chose au vendeur ou pas ? Merci de votre aide

Par **Domil**, le **30/10/2010** à **02:02**

Pour pouvoir invoquer le vice caché, il faut le prouver avec un expert. ça veut dire prouver que la pompe n'est pas HS par usure normale notamment

Par **VICTORIA1**, le **31/10/2010** à **01:12**

chez ford il m'ont dit qu'a 92000km ce n'est pas normal, mais le cc est de 2001.....Alors.....